Image not found or type unknown

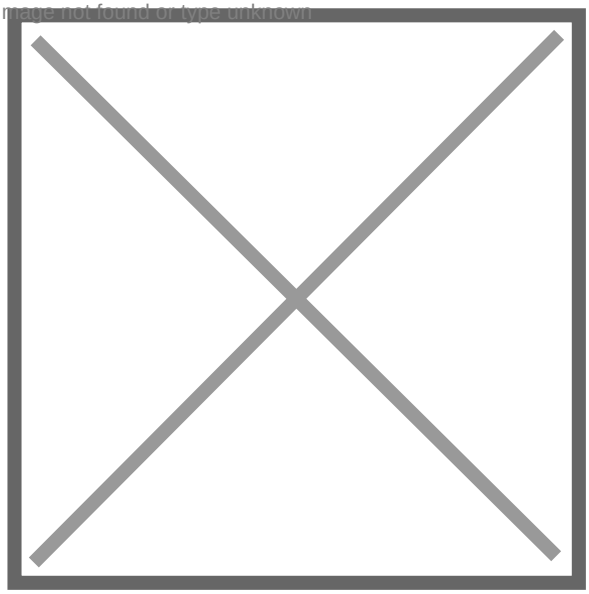

Droit enfants parents non marrié

Par **villy**, le **19/10/2008** à **12:31**

depuis qelques mois j'ai apris que l'homme avec qui je vivais depuis 15 ans , etait mariée depuis 3ans ? il est algerien il à 2 enfants avec sa femme.je me trouve malgré moi dans un statue de maitresse . j ai 2 enfants avec lui qui sont reconue .Je suis encore sous le choc ! j' aimerais savoir quel sont les drois pour mes enfants ici et en algerie.

Par **jeetendra**, le **19/10/2008** à **20:56**

bonsoir, si vous envisagez la séparation avec ce monsieur il vous faudra saisir le juge aux affaires familiales afin qu'il soit condamné à vous verser une pension alimentaire pour sa contribution à l'entretien et à l'éducation de vos deux enfants, l'autorité parentale, la résidence principale des enfants, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés